



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEV du 30 JUILLET 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents : M. Éric VETU, Mme Evelyne VALENTIN, Mme Marylène OUDIN, Mme Annie VETU, M. Valentin PIVIDORI,

Absents excusés : M. Philippe SCIEUR, M. Jonathan ROSSIGNOL à donné pouvoir à M Éric VETU.

Absents non excusés : M. Johann GALICHER, M. Grégory GALICHER,

Secrétaire de séance : Mme Charlène GAILLET

Convocation du 24 Juillet 2024

Ouverture de la séance à 20h00

Le procès-verbal du conseil municipal du 01 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1°) SIEM Extension du réseau basse tension (BT) rue Simone Veil

Monsieur le Maire nous explique qu'il doit faire deux demandes de prolongation du réseau électrique rue Simone Veil, pour donner suite aux travaux de voiries et de sécurisation, afin de pouvoir poursuivre la mise en place des feux de récompenses.

Il nous expose le devis pour un montant de 6084 TTC.

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

2°) Décision Modificative 1 : Emprunt

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, suite à l'approbation de l'emprunt, un transfert de crédits est nécessaire au sein du budget.

La modification budgétaire proposée étant la suivante :

Investissement :

Recette

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Compte 1641 Emprunts en euros – 300 000 €

Dépense

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Compte 1641 Emprunts en euros + 300 000 €

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

3°) Décision Modificative 2 : Travaux de voirie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre des travaux de voirie de la rue Simone Veil, de la rue Pierre Semard et de la rue de la Garenne, il conviendrait de prendre une décision modificative afin d'effectuer un transfert de crédits.

La modification budgétaire proposée étant la suivante :

Investissement :

Dépense

Chapitre 23 Immobilisations en cours
Compte 231 Immobilisations corporelles en cours - 300 000 €

Dépense

Chapitre 21 Immobilisations corporelles
Compte 2152 Installations de voirie + 300 000 €

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

4°) Décision Modificative 3 : Transfert de Fonctionnement vers Investissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la continuité des travaux d'aménagement de la commune, il conviendrait de prendre une décision modificative afin d'effectuer un transfert de crédits supplémentaire afin de pouvoir financer l'aménagement d'un terrain.

La modification budgétaire proposée étant la suivante :

Fonctionnement :

Dépense

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement
Compte 023 Virement à la section d'investissement - 25 000 €

Investissement :

Recettes

Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation
Compte 021 Virement de la section d'exploitation + 25 000 €

Dépense

Chapitre 21 Immobilisations corporelles
Compte 212 Agencements et aménagements de terrains + 25 000 €

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

5°) Tarif du repas communal et autorisation d'encaissement des chèques.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre du repas communal programmé le 14 septembre 2024, le paiement de l'entrée se fera par chèque, il convient donc de délibérer afin de pouvoir procéder à l'encaissement des chèques.

Monsieur le Maire propose que ces derniers puissent être encaissés en amont de la manifestation.

Il est décidé de demander une participation de **18 €** par adulte pour les habitants de Omev ainsi que pour toute personne travaillant pour la commune, de **35 €** par adulte pour les personnes extérieures à la commune et de **8 €** pour les enfants (de 4 à 12 ans inclus).

La commune participe à hauteur de 17 € le repas par personne adulte habitant la commune, ainsi que pour les employés communaux.

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

6°) Tarifs des consommations de la licence IV.

M le Maire nous explique que dans le cadre de l'ouverture de la Licence IV le samedi 14 septembre 2024 10h-12h30, nous avons besoin de fixer le tarif des boissons. Il nous propose les tarifs suivants :

Nom	Contenance	Prix
Orangina	25 cl	2.00 €
Limonade	25 cl	1.00 €
Diabolo	25 cl	1.50 €
Eau minérale	25 cl	0.50 €
Bière pression	25 cl	2.50 €
Panaché	25 cl	2.50 €
Ricard	2 cl	2.50 €
Martini blanc	6 cl	2.50 €
Martini rouge	6 cl	2.50 €
Porto rouge	6 cl	2.50 €
Porto rosé	6 cl	2.50 €
Supplément sirop		0.50 €
Café		1.00 €

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

7°) Modification des horaires d'un agent technique.

Le Maire informe le conseil que, compte tenu de la modification du temps de travail pour la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (augmentation d'heures et modification de contrat) concernant Mme FRANCOIS Nathalie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de ses services auprès de notre commune.

Le Maire propose au conseil, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 6h/35^e par délibération n°23-1/2021 du 16 juillet 2021 à 4h/35^e à compter du 02 septembre 2024.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial (Communauté de Communes et Commune) et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (*seuil d'affiliation : 28 heures hebdomadaires*).

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

8°) Modification du tableau des emplois.

Le Maire nous informe de la nécessité de modifier le tableau des emplois suite à la délibération sur la modification des horaires d'un agent technique, afin d'être en conformité avec la loi et le Code générale

des collectivités territoriales, pour la modification suivante :

CADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE AVANT MODIFICATION	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE Secrétaire	B	1	18 heures	18 heures
FILIERE TECHNIQUE Adjoint Technique territorial	C	1	35 heures	35 heures
Adjoint Technique territorial	C	1	6 heures	4 heures

La délibération a été prise à l'unanimité des présents.

Questions Diverses

La séance est levée à 21 H 45.

La secrétaire de séance,
Charlène GAILLET



Le Maire,
Éric VETU

